

Association internationale
Ruralité-Environnement-Développement
R.E.D.

RURALITY-ENVIRONMENT-DEVELOPMENT

Rue des Potiers, 304, B-6717 Attert
Tél : +32 63230490 – Fax : +32 63230499
red@ruraleurope.org - www.ruraleurope.org

Registre européen des représentants d'intérêts
n° **33811981305-20**

Doc RED-Com(2010)/1
Janvier 2010

CONSULTATION SUR LA FUTURE STRATEGIE « UE 2020 »

Stratégie UE 2020 :
un enjeu pour les villes et les campagnes





Stratégie UE 2020 : un enjeu pour les villes et les campagnes

CONSULTATION SUR LA FUTURE STRATEGIE « UE 2020 »

Dans sa «*Proposition pour une politique européenne de développement rural après 2013*», actualisée par son Assemblée générale en octobre 2009, l'association internationale Ruralité-Environnement-Développement défend le principe d'un développement équilibré de pôles urbains et ruraux en interrelation forte pour soutenir la cohésion au niveau de l'Union européenne et des régions.

Avec cette référence et après avoir pris connaissance du document de travail de la Commission introduisant la consultation sur la future stratégie « UE 2020 », R.E.D. formule les remarques et propositions ci-après.

R.E.D se réjouit que :

- la Commission cherche à donner une impulsion nouvelle et actualisée à la Stratégie de Lisbonne et à mettre en oeuvre des réponses coordonnées à même de dépasser la crise actuelle;
- la prospérité de l'économie rurale et de l'agriculture figure parmi les conditions de la réussite des objectifs proposés pour la Stratégie.

R.E.D. rappelle que :

- les zones rurales sont des composantes essentielles de la richesse économique globale de l'U.E. Les territoires ruraux européens fournissent en effet 53 % de l'emploi et représentent 54 % de la population, et ils constituent la base de notre culture, de notre patrimoine et de notre identité ;
- la Politique Agricole Commune est, de longue date, la politique européenne la plus coordonnée, et, à ce titre, elle est à même d'être un vecteur efficace des politiques cohérentes telles que souhaitées par la proposition de la Commission. La PAC répond également à la demande des 500 millions de consommateurs européens en matière de qualité, quantité et sécurité alimentaire, et cela dans une période de tensions alimentaires récentes. En outre, elle est le vecteur principal de la contribution que l'Union doit apporter au milliard de personnes souffrant de la faim dans le monde ;
- l'essentiel des énergies renouvelables est produit en zones rurales et celles-ci sont donc des partenaires incontournables d'une relance basée sur une économie plus respectueuse de l'environnement et d'une lutte coordonnée contre les effets des changements climatiques;
- la contribution attendue de l'agriculture et de l'économie rurale à la croissance et à la prospérité de l'U.E. implique que les zones rurales restent vivantes et bénéficient de conditions de vie adéquates, notamment en termes de services et d'activités diversifiées, de manière à tirer le meilleur parti de leur potentiel. Du fait des caractéristiques particulières des territoires ruraux, une politique spécifique de développement rural apparaît comme une condition nécessaire à la réussite de la future stratégie « UE 2020 » ;
- le maintien de la diversité culturelle des territoires et de leurs productions fait l'objet d'une aspiration croissante de la part des citoyens européens. La dimension culturelle doit donc être partie prenante de la future stratégie.

R.E.D. constate :

que les propositions opérationnelles de la Commission ne traduisent pas, ou insuffisamment, :

- l'objectif de cohésion territoriale pourtant rappelé comme principe fondamental du nouveau Traité ;
- le potentiel des territoires à relever le défi des changements climatiques.

Dans ce contexte, R.E.D. demande :

- une plus forte territorialisation des politiques européennes. Il s'agit là d'un enjeu majeur car cette approche aurait pour effet, pour peu qu'on s'adosse sur les principes fondamentaux de gouvernance participative, de faciliter l'adhésion des citoyens à la démarche de croissance durable et de favoriser l'émergence des initiatives privées. La convergence des politiques qu'elle sous-entend permet également d'augmenter les plus-values économiques et sociales impulsées par la dynamique européenne ;
- la reconnaissance des territoires ruraux comme pôles de développement, préalable pour réussir l'objectif de cohésion territoriale. Au nom de cette cohésion territoriale, les espaces ruraux européens doivent être associés à la construction et à la conduite des stratégies de développement des Régions et des Etats de l'Union Européenne. Cette reconnaissance devrait s'accompagner de la mise en place d'un outil juridique européen, le Groupement Européen de Développement Territorial, qui incite, sur base volontaire, les territoires de projet à s'organiser en pôles de développement ;
- l'affirmation que l'action de la Commission trouverait une convergence renforcée avec les plans nationaux et régionaux à travers des programmes stratégiques territoriaux. Le programme stratégique territorial, accompagné d'un mode de gouvernance davantage collaboratif, doit devenir la base et la référence de toutes les aides européennes sur un territoire donné. Elaboré sur une dimension territoriale sous-régionale, il rapproche les collectivités locales et leur population de l'Union et renforce l'impact local des moyens mis en œuvre ;
- une augmentation du budget de l'Union, pour pouvoir répondre à l'ambition formulée dans la proposition, que ce soit par de nouvelles contributions des Etats membres ou par l'activation de nouvelles sources de financement ;
- la simplification de l'accès aux fonds structurels et de leur gestion, notamment en facilitant le dépôt de projets transversaux à différents programmes ;
- la mise en place de programmes d'actions susceptibles d'activer le potentiel de croissance insuffisamment exploité des zones rurales, notamment dans les aspects suivants :
 - la recherche et les études sur les secteurs économiques ruraux et agricoles, sans oublier les facteurs sociologiques souvent sous-évalués ;
 - le soutien à l'ingénierie du développement rural et à la recherche-développement, pour doper la capacité d'initiative des acteurs locaux,
 - la mise en oeuvre d'initiatives à un niveau territorial ayant des effets directs sur la cohésion économique et sociale
 - la création et le renforcement des réseaux d'échange de savoir entre régions rurales (coopération horizontale entre pôles, dialogue entre territoires et institutions européennes).

RURALITE-ENVIRONNEMENT-DEVELOPPEMENT
RURALITY-ENVIRONMENT-DEVELOPMENT
Association internationale
Rue des Potiers, 304, B-6717 Attert
Tél : +32 63230490 – Fax : +32 63230499
red@ruraleurope.org - www.ruraleurope.org
Registre européen n° 33811981305-20